

# L'espace de CoSelling est fin prêt



La Meuse - Basse Meuse - 04 août 2017

Page 10

*Annoncée courant juin, la « maternité » commerciale est enfin accessible. Urbeo Commerce va ainsi proposer trois cellules commerciales à loyer progressif afin d'aider les jeunes entrepreneurs.*

Au début du mois de juin, les autorités communales annonçaient de bonnes nouvelles pour le commerce herstalien. Pour aider à le redynamiser et attirer de nouveaux commerçants, plusieurs mesures allaient être mises en place. Et parmi elles, la création d'un espace de CoSelling.

Aussi surnommée « maternité » commerciale, il s'agit en réalité de trois surfaces commerciales situées rue Elisa Dumonceau. Elles appartiennent à la Société de Logements de Herstal qui les a mises à la disposition d'Urbeo Commerce. D'une superficie de 60, 70 et 80 m<sup>2</sup>, elles vont être louées à de jeunes porteurs de projet avec un loyer progressif. Ainsi, les trois premiers mois le loyer ne représentera que sera que 40 % d'un loyer normal et les trois mois suivants, il ne sera que de 60 % d'un loyer normal.

Une belle réduction qui doit permettre à ces jeunes entrepreneurs de tester leur projet avant de se lancer définitivement. « Ces espaces de CoSelling s'adressent à des porteurs de projet qui sont épaulés par un Saace (Service d'Aide à l'Auto Création d'Entreprise) ou par une couveuse d'entreprise (Job'In Alpi, CreaJob...) », explique Gérald Trokart, directeur d'Urbeo Commerce. « Si au bout des six mois en CoSelling, ils ont décidé de poursuivre l'aventure, ils pourront soit louer une autre surface soit louer, à un loyer normal, la cellule commerciale dans laquelle ils ont testé leur projet. D'ailleurs, à terme, nous pourrions très bien devoir trouver de nouveaux espaces de CoSelling ».

Et si l'aide en « CoSelling » est donc de maximum 6 mois, les nouveaux commerçants pourront encore bénéficier d'un autre coup de pouce. « Nous venons en effet de recevoir l'accord de la Région wallonne pour pouvoir distribuer des primes Créashop. Sur le modèle de ce qui se fait à Liège, les nouveaux commerçants (et pas seulement ceux passés par le CoSelling) pourront recevoir une aide à l'installation pour financer les frais d'aménagements du commerce. Cette aide est de 60 % avec un plafond de 6.000 euros. Ce sera un comité qui sélectionnera les meilleurs projets ».

Intéressé ? Urbeo Commerce au 04/264.16.44.

Aurélie Drion

Aurélie Drion

Copyright © 2017 Sud Presse. Tous droits réservés